

Section Bowling

Edition du : 12.02.2026

- **Préambule**

Le présent règlement est complémentaire aux statuts et au règlement intérieur général de l'Entente Sportive Renault Group et ne saurait se substituer à ceux-ci.

- **Objectifs de la section**

- Assurer la formation et l'entraînement des adhérents pour les préparer à des compétitions corporatives (ligues, tournois, championnat et coupe de France des sports d'Entreprise...)
- Initier des débutants à la pratique du bowling (activité « loisir »).

- **Article 1 – Affiliation**

La section Bowling ESRG est affiliée à la Fédération Française de Bowling et des Sports de Quilles (FFBSQ) et elle est adhérente à ses comités régionaux (LRIDF) et départementaux des Yvelines (CD78).

- **Article 2 – Adhésion et licence**

L'adhésion à la section Bowling implique :

- D'acquitter la cotisation à la section Bowling (2 options : « loisir » ou « compétition ») depuis le site de l'ESRG www.esrenaultgroup.fr
- De présenter un Certificat d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique bowling en compétition et en cours de validité
- Pour pratiquer en compétition, de posséder une licence mixte (*) valide à la FFBSQ
- Pour participer à une épreuve homologuée, inscrite au calendrier fédéral, chaque joueur doit être répertorié dans la liste journalière présente et téléchargeable sur le site fédéral.

(*) La licence mixte permet de participer aux compétitions corporatives et fédérales.

- **Article 3 – Le Bureau**

Le Bureau de la section Bowling est composé au moins de :

- Un Président / Un Trésorier / Un Secrétaire.

Les membres du Bureau sont élus pour une durée de 1 an par les adhérents de la section au cours de son assemblée générale.

Tout adhérent de la section peut présenter sa candidature.

Les membres du bureau sont bénévoles.

En cas de besoin, le Bureau peut se réunir en dehors de l'assemblée générale et / ou se faire seconder par un ou plusieurs adhérents.

- **Article 4 – Les Capitaines d'équipe**

Les Capitaines d'équipe sont volontaires ou désignés par les membres de leur équipe.

Ils sont chargés d'organiser et de gérer leur équipe en fonction des disponibilités de chacun pour assurer le bon fonctionnement des compétitions.

En cas d'absence non justifiée lors d'une compétition le joueur absent se verra facturer le montant des parties non jouées (« blind »).

Dans le cas des joueurs abonnés dans un bowling, la demande de remboursement partiel est faite par le trésorier dans le respect du budget attribué.

- **Article 5 – Compétition**

Les compétitions corporatives (ligues, tournois, championnat de France du Sport d'Entreprise, coupe de France du Sport d'Entreprise) sont subventionnées par l'ESRG, dans le respect du budget attribué.

Tous les adhérents possédant une licence mixte peuvent participer aux compétitions corporatives.

Certaines compétitions fédérales, individuelles ou en équipe, peuvent être subventionnées dans les limites du budget prévu, sous réserve que les joueurs soient licenciés au club ESRG et portent le maillot du club.

- **Article 6 – Entraînement**

Les parties d'entraînement pour préparer les compétitions sont acquittées à l'aide de tickets subventionnés par l'ESRG. La billetterie subventionnée est gérée par le Bureau de la section.

- **Article 7 – Assemblée générale**

- 7.1 – Convocation :

L'assemblée générale est convoquée par le Président de la section.

Sauf urgence, cette convocation est adressée à l'ensemble des adhérents de la section au moins 15 jours avant la date de la réunion.

- 7.2 – Ordre du jour :

L'ordre du jour comporte au minimum :

- Le compte rendu de l'activité de la saison écoulée
- La présentation du bilan financier de l'année écoulée
- La présentation du budget prévisionnel
- La présentation des activités de la section prévue pour la saison à venir
- Des questions diverses.

Les adhérents désirant faire inscrire des questions particulières à l'ordre du jour doivent les faire parvenir au Bureau de la section au moins une semaine avant la date de l'assemblée générale.

- 7.3 – Validité et conditions de majorité de l'assemblée générale :

Pour que les décisions prises au cours de l'Assemblée Générale soient valables il faut une majorité des adhérents de la section présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint l'assemblée générale ordinaire est close et une assemblée générale extraordinaire est déclarée.

Toute candidature à un poste du Bureau doit être transmise au Bureau au moins 1 semaine avant l'Assemblée Générale. En cas d'insuffisance ou d'absence de candidature une désignation pourra se faire au cours de l'assemblée générale.

Un adhérent ne pouvant pas participer à l'assemblée générale peut se faire représenter par un autre adhérent en lui signant une procuration, avec un maximum de 3 procurations admises par adhérent présent.

Les votes se font soit à main levée ou à bulletin secret si des adhérents le demandent.

- **Article 8 – Règles de comportement des joueurs**

Une tenue correcte est exigée sur les pistes.

Au cours des compétitions les joueurs s'engagent à respecter les règles fédérales du Bowling.

Sont obligatoires en compétition :

- Tenue du haut : le port du maillot du club. Pour les compétitions en équipe, tous les membres de l'équipe doivent porter un maillot identique
- Tenue du bas : pour les hommes tout pantalon à l'exception du blue-jeans (**). Pour les femmes, tout pantalon, pantacourt, bermuda, leggings, short habillé ou jupe (quelle que soit sa coupe, culotte, short, etc.). Sont interdits les vêtements en blue-jeans (pantalon en toile Denim de couleur bleue), ainsi que les caleçons sauf si ces derniers sont portés sous un short ou une jupe (**)
- Le port de chaussures spécifiques (**).

(**) extraits de la réglementation générale du bowling - Livre II : Règlement sportif - §16– Maj. 01/2026

Règlement validé par :

Présidente de l'Entente Sportive Renault Group : CORBEL Brigitte

Président de la section Bowling : DELORT Philippe